



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1236

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Convention pour les exercices 2010-2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur** : Madame Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacques), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

**Séance publique du 11 janvier 2010****Délibération n° 2010-1236**

commission principale : développement économique

objet : **Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Convention pour les exercices 2010-2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans un souci de cohérence sur l'ensemble du territoire communautaire et de lisibilité des interventions en matière touristique, le transfert de la compétence tourisme à la Communauté urbaine a été décidé.

Au terme de la procédure de transfert de cette compétence, qui a fait l'objet de la délibération n° 2009-0887 du conseil de Communauté en date du 6 juillet 2009 et d'un vote favorable à majorité qualifiée des conseils municipaux des 57 communes membres, la Communauté urbaine sera, au 1er janvier 2010, l'autorité compétente en matière de tourisme sur toute l'agglomération.

Une délibération du conseil de Communauté n° 2009-0889 en date du 6 juillet 2009 instaure également, à compter du 1er janvier 2010, la mise en place d'une taxe de séjour due par les résidents occasionnels des hébergements touristiques des communes de la Communauté urbaine. Ces nouvelles recettes pour la Communauté urbaine permettront de compenser les charges inhérentes au transfert de la compétence tourisme ainsi que la mise en place de nouvelles actions touristiques.

Afin de se doter d'un outil permettant d'exercer une partie de cette compétence, le conseil de Communauté a décidé d'utiliser la possibilité qui est offerte par la loi du 14 avril 2006 portant diverses dispositions sur le tourisme, aux groupements de communes, de créer un Office du tourisme intercommunal par transformation de l'Office du tourisme et bureau des congrès existant.

Ainsi, la délibération n° 2009-0888 du conseil de Communauté en date du 6 juillet 2009 prévoit la création d'un office du tourisme intercommunal sous forme associative. L'Office du tourisme et bureau des congrès du Grand Lyon existant a acté ces modifications statutaires en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009.

L'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon a pour but l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la communauté urbaine de Lyon.

Ses missions sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique du territoire communautaire à l'échelle nationale et internationale, la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local, la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques, le développement du tourisme d'affaires et de congrès au travers du bureau des congrès.

La Communauté urbaine souhaite mettre en œuvre sur son territoire une véritable stratégie de développement touristique qui se décline selon les axes suivants :

- développer une politique touristique globale à l'échelle de l'agglomération,
- renforcer l'attractivité de la destination "Grand Lyon",

- réaliser une promotion de l'offre touristique d'affaires et d'agrément à la hauteur des ambitions d'attractivité nationale et internationale de l'agglomération,
- déployer des actions touristiques sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine,
- développer un véritable tourisme de proximité au service des habitants de la Communauté urbaine pour que chacun puisse devenir touriste dans sa ville.

Le programme d'actions de l'Office intercommunal de tourisme du Grand Lyon pour l'année 2010 s'inscrit ainsi parfaitement dans le cadre de la politique touristique communautaire.

#### *La nouvelle convention*

Dans la continuité des principes énoncés dans les précédentes conventions, des priorités du plan de mandat et du transfert de la compétence tourisme à la Communauté urbaine, il est proposé de conclure une convention triennale avec l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon qui définit les engagements réciproques des parties.

La convention prévoit que la Communauté urbaine accompagne l'association dans la réalisation d'un programme d'activités qui sera approuvé chaque année par le conseil de Communauté sous forme d'un avenant.

Elle prévoit également la mise en place de tableaux de bord pour l'activité "tourisme d'agrément".

Elle définit aussi les modalités de versement de la subvention et les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention par l'association. En 2009, le montant de la subvention attribuée par la Communauté urbaine à l'Office du tourisme et bureau des congrès du Grand Lyon s'élevait à 1 450 000 €. Il convient, pour 2010, de tenir compte du montant des charges transférées liées à l'extension de la compétence "tourisme".

Le programme d'actions de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour l'année 2010 s'inscrit ainsi parfaitement dans le cadre de la politique touristique communautaire.

Les nouvelles actions prévues en 2010 sont notamment :

- la création d'une fonction d'ingénierie touristique à l'échelle de l'agglomération, qui aura pour mission :
  - . la réalisation d'une analyse des offres actuelles de chaque territoire,
  - . l'étude du potentiel touristique de chaque territoire,
  - . le développement éventuel de nouveaux produits touristiques ;
- sur l'accueil et les services réceptifs :
  - . l'intégration de l'office du tourisme Fleuve de Givors Grigny comme une antenne sud de l'Office du tourisme,
  - . la participation active à la Lyon Welcome Attitude,
  - . l'élaboration des programmes d'actions sur les communes ayant déjà transféré des actions touristiques, notamment Charbonnières les Bains, Dardilly, Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny,
  - . l'identification d'un réseau de relais d'information touristique sur l'ensemble du territoire (mairies, centre sociaux culturels, etc.) ;
- pour le bureau des guides :
  - . la mise en place et la promotion de visites tous les dimanches d'avril à octobre sur le territoire de la Communauté urbaine,
  - . la formation de nouveaux guides à cette offre ;
- pour le service marketing :
  - . le développement technologique de pass touristiques et d'outils web ;

- pour le tourisme de loisirs :

- . la mise en place de partenariat avec des opérateurs de transports,
- . la consolidation des relations et l'intensification des actions ciblées avec les plus importants professionnels en France et en Europe,
- . l'organisation d'évènements et participation à des actions de promotion en France et en Europe pour promouvoir le territoire de la Communauté urbaine auprès du grand public ;

- pour le bureau des congrès et des salons :

- . la mise en place d'une politique de développement de salons,
- . l'élaboration d'une offre en phase avec le développement durable, avec notamment, la création de l'éco événement (guide des bonnes pratiques proposant des solutions concrètes en matière environnementale aux organisateurs d'évènements) ;

- sur la communication :

- . faire un état des lieux des outils de communication existants pour la promotion des sites identifiés sur le nouveau territoire,
- . intégrer ces outils existants sur les vecteurs de communication OnlyLyon.

La Communauté urbaine souhaite soutenir les actions du programme d'activités de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, créé conformément à la délibération n° 2009-0888 du Conseil du 6 juillet 2009, *via* l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 100 157 € et d'une subvention d'équipement d'un montant de 140 000 € pour l'exercice 2010.

Un avenant annuel actualisera pour les deux prochains exercices le programme d'activités et le budget prévisionnel correspondant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 100 157 € et d'une subvention d'équipement d'un montant de 140 000 € à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour l'exercice 2010,

b) - la convention pluriannuelle 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine et l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondant à la subvention de fonctionnement d'un montant de 4 100 157 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 95 - opération n° 2080.

**4° - La dépense** correspondant à la subvention d'équipement d'un montant de 140 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 95 - opération n° 2080.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.**